

**Bureau du 25 février 2008**

**Décision n° B-2008-6042**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 18, rue Jean Jaurès et appartenant à la Ville**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition d'un terrain nu situé 18, rue Jean Jaurès à Villeurbanne, appartenant à la Ville et destiné à être intégré dans le domaine public communautaire de voirie.

Il s'agit d'une parcelle de 151 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 198 de la section CM.

Cette acquisition interviendrait au prix de 11 325 €, admis par le service France domaine ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain située 18, rue Jean Jaurès à Villeurbanne et appartenant à la Ville.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour la somme de 1 400 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 11 325 € pour l'acquisition et de 1 100 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,